



UNION INTERFÉDÉRALE
DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



COMPTE RENDU

Paris, le 23 février 2026

Compte rendu du GT protection des agents publics contre les violences en milieu professionnel du 17 février 2026.

La délégation de FO Fonction publique était composée de : Carine DORMY, Sophie ARDON et Matéo ROMERO DE AVILA.

Encore une fois seule FO n'a pas été dans le formalisme ou l'accompagnement, et a bousculé l'administration.

Il faut savoir de quoi on parle.

Les violences entre collègues ?

Les violences agent/hiérarchie ?

Les violences des usagers envers les agents ?

Les violences domestiques intrafamiliales (cas du télétravail) ?

Et de quel type de violence : psychologique, physique, verbale, sexiste et sexuelle...

FO a posé la question des moyens humains, matériels et des moyens financiers.

Nous avons rappelé que supprimer des postes, restructurer, fermer des services, offrir moins de services publics, génère de la frustration, de l'irritation et de l'agressivité.

A la FPH, les centres hospitaliers dont les urgences sont saturées par manque de moyens engendrent de la violence. En psychiatrie où 50% des capacités de lits ont été supprimées etc.. la liste est sans fin.

FO a rappelé que des textes existent déjà, mais encore faut-il avoir la volonté de les appliquer. Aujourd'hui l'administration fait du curatif à la place du préventif.

FO a également exposé les causes qui amènent les agents au mal-être au travail, générant aussi des violences en interne, avec entre autres une surcharge de travail, toujours plus de pression, un manque de reconnaissance en tous points et pas seulement pécuniaire. Une mise en concurrence des agents face à l'avancement, les primes, par manque de revalorisation depuis des années.

Quant à la protection fonctionnelle évoquée, FO a rappelé à l'administration qu'il existe déjà un texte et un guide, encore faudrait-il que la chaîne hiérarchique s'en saisisse, car l'employeur peut porter plainte en parallèle de l'agent.

FO rappelle qu'en novembre 2022, un agent des Finances publiques a été assassiné dans l'exercice de ses fonctions, et que c'est par suite de ce dramatique événement que le ministre a rouvert le dossier sur la protection fonctionnelle des agents. Il faut des drames pour que la protection des agents soit un sujet.

FO a demandé à quel moment seront abordés les sujets des effectifs, des réformes passées, des audits, des restructurations ?

FO a également soulevé la question de la médecine de prévention dont le manque crucial de moyens empêche son fonctionnement.

FO a demandé que les risques de violences au travail soient intégrés dans toutes les restructurations, comme lors des constructions ou réaménagement de sites tels que les « cités administratives, pour mieux diriger et informer les usagers afin de mieux protéger les agents, tout en adaptant leurs postes, et envisager des systèmes d'alertes et autres alarmes.

FO a dénoncé la multiplication des open-spaces où les agents sont collés les uns aux autres pouvant générer des situations conflictuelles.

FO a émis l'idée d'intégrer la question des violences lors de l'entretien professionnel, cela permettrait de mettre le sujet sur la table et mieux cerner si l'agent se sent agressé de quelque sorte que ce soit.

Nous avons parlé aussi des expériences plutôt positives comme le recrutement de psychologues en interne qu'il serait intelligent de développer.

FO s'est dit opposée à la banalisation de toutes violences quels qu'en soit les arguments mis en avant par l'administration.

FO a été clair dans ses propos, la violence ne fait pas partie du métier, elle n'est pas une fatalité, et ce n'est pas une énième campagne de COM ou encore un KIT de COM qui apportera une solution.